



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Tournois Régionaux Jeunes (TRJ)

Division Régionale Jeunes (DRJ)

Informations et règlement saison 2024

Afin de réduire les déplacements, le Comité Régional a décidé de réunir les manches de T.R.J. et de D.R.J. sur les mêmes week-ends.

PRÉSENTATION du TRJ

Les manches de T.R.J. sont des compétitions officielles, se déroulant sous la forme d'un Tir à l'Arc Extérieur qualificatif suivi de duels.

Elles sont réservées aux jeunes* licenciés au sein du comité régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur ainsi qu'aux jeunes du Pôle Espoirs de Boulouris, dans les catégories suivantes :

- 🏹 Filles et garçons, en arc classique, dans les catégories U11, U13, U15, U18 et U21
- 🏹 Jeunes arc poulie en scratch.

Les manches de T.R.J. ont pour objectif de préparer les « meilleurs » jeunes du comité aux échéances nationales (T.N.J.). En conséquence, une réglementation spécifique est mise en place dans l'organisation de ces compétitions.

- 🏹 Les finales Or se feront sur un terrain de finale spécifique, un match à la fois, en tir alterné.
- 🏹 Le contexte se rapprochera au mieux des conditions rencontrées sur un terrain de finale d'un T.N.J.

*Aucun archer des catégories S1, S2 ou S3 ne peut concourir lors de ces compétitions.

Inscription

Il existe deux procédures d'inscription :

1/ Auprès du comité régional pour l'ensemble des 3 manches

Afin de favoriser la participation à un maximum de manches, un système d'inscription auprès du Comité Régional est mis en place.

Le tarif est fixé à 45€ par archer pour l'ensemble des 3 manches et il est à faire parvenir au Comité Régional **avant le 6 avril 2024** accompagné du formulaire ci-après.

2/ Auprès du club organisateur pour une manche isolé

Pour participer de manière isolée à une manche du TRJ, il est possible d'inscrire directement un jeune archer auprès du club organisateur – **10 jours avant la date du concours** – au tarif de 15 €.

Pour être intégré au classement du T.R.J, il faut s'être engagé et avoir participé aux 3 manches.



Les distances de tir

Classique :

- U11 (Poussins) filles et garçons à 20m
- U 13 (Benjamins) filles et garçons à 30m
- U 15 (Minimes) filles et garçons à 40m
- U 18 (Cadets) filles et garçons à 60m
- U 21 (Junior) filles et garçons à 70m

Compound :

- Scratch filles et garçons à 50m

S'il n'y a pas plus de huit archers par catégorie, lors des finales les matchs seront mixtes et regroupés par distance.

Cette compétition étant officielle, la présence d'arbitres fédéraux est obligatoire. Elle peut représenter une opportunité pour former de jeunes arbitres.

Fonctionnement :

3 étapes T.A.E. aux distances internationales

- Chaque étape se déroule sur un week-end
- Samedi après-midi : tir qualificatif de classement (comptant pour le classement national)
- Dimanche : duels

Finales individuelles

Seuls les archers inscrits en début de saison aux 3 étapes ont accès aux duels.

Pour toutes les catégories, l'organisation des duels dépendra du nombre d'archers dans la catégorie.

La catégorie poussin n'aura pas accès aux Arènes.

S'il y a 28 archers et plus dans la catégorie :

- ✚ On retient 28 archers.
- ✚ Les 4 premiers archers des qualifications sont directement qualifiés pour le 8^{ème} de finale.
- ✚ Les 24 archers classés de la 5^{ème} à la 28^{ème} place des qualifications tirent un 1/12^{ème} de finale.
- ✚ Les vainqueurs des 1/12^{ème} de finale sont qualifiés en 1/8^{ème} de finale.
- ✚ Les archers éliminés en 1/12^{ème} de finale ont terminé leur compétition et sont classés 17^{ème} de la compétition.

À partir des 8^{èmes} de finale, les archers éliminés tirent des tours de repêchage pour gagner leurs places au classement du T.R.J., selon le principe de montante/descendante détaillé ci-après :

- Les 8 archers éliminés en 1/8^{ème} de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 9^{ème} place de la compétition.
- Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.
- Les 2 archers éliminés en 1/2 finale se rencontrent sur un match pour la 3^{ème} place de la compétition.

Ainsi, chaque archer qualifié en 1/8^{ème} de finale fera 5 matchs lors du T.R.J.

Pour gagner la compétition, un archer devra gagner tous ses matchs.

S'il y a de 14 à 27 archers dans la catégorie :

- ✚ On retient 14 archers.
- ✚ Les 2 premiers archers des qualifications sont directement qualifiés pour les 1/4 de finale.
- ✚ Les 12 archers classés de la 3^{ème} à la 14^{ème} place des qualifications tirent un 1/6^{ème} de finale.
- ✚ Les archers éliminés en 1/6^{ème} de finale ont terminé leur compétition.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



À partir des 1/4 de finale, les archers éliminés tirent des tours de repêchage pour gagner leurs places au classement du TRJ, toujours selon le principe de montante/descendante détaillé ci-après :

- Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.
- Les 2 archers éliminés en 1/2 finale se rencontrent sur un match pour la 3^{ème} place de la compétition.
- Ainsi, chaque archer qualifié en 1/4 de finale fera 4 matchs lors du T.R.J.

S'il y a de 8 à 13 archers dans la catégorie :

- ✦ On retient 8 archers et on organise des 1/4 de finales à élimination directe.
- ✦ Les 4 archers éliminés en 1/4 de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5^{ème} place de la compétition.

S'il y a 4 ou 7 archers dans la catégorie :

- ✦ On retient 4 archers et on organise des 1/2 finales à élimination directe. Les vainqueurs se rencontrent pour la 1^{ère} place, les perdants pour la 3^{ème} place.

S'il y a moins de 4 archers :

Pas de matchs organisés. Le classement final de la compétition correspond au classement des qualifications.

Des modalités particulières par catégorie pourront être apportées en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie.

Classement et attribution des points

Lors de chaque étape, des points sont attribués aux archers suivant leur classement à l'issue des phases finales :

- 1 point au premier, 2 points au deuxième, 3 points au troisième et ce jusqu'au X^{ème} qui se verra attribuer X points.
- L'archer déclaré vainqueur dans chaque catégorie sera celui qui totalisera le moins de points après la troisième étape. (Voir annexe 2)

Récompenses

Il n'y aura pas de remise des prix lors des deux premières manches.

Les récompenses seront remises à l'issue du 3^{ème} T.R.J. par le Comité Régional.

Les organisateurs et le calendrier T.R.J. / D.R.J.

1 ^{ère} étape : 20 - 21 avril 2024	Compagnie d'Arc d'Antibes	Portable : 06.51.44.40.65 – 04.93.65.97.17 E-mail : compagniedarcdantibes@orange.fr
2 ^{ème} étape : 11 - 12 mai 2024	Compagnie des Francs Archers de Nice	Portable : 06.83.29.96.39 E-mail : concours@francsarchersnice.fr
3 ^{ème} étape : 1 ^{er} - 2 juin 2024	Club des Archers L'Islois à L'ISLE sur la SORGUE	Portable : 04 90 21 53 56 E-mail : contact@archerslislois.com
commission cibles	Comité régional	E-mail : commissionsportivepaca@gmail.com

Programme type

Voir annexe 1

Informations et Règlement T.R.J. Région-Sud Provence Alpes Côte d'Azur



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL
RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



BULLETIN D'INSCRIPTION

Tournoi Régional Jeunes 2024

Club : _____

Nom du responsable : _____

N° de téléphone : _____

E-mail : _____

Inscription :

- 30 € pour les 3 étapes (15€ par étapes mais la 3^{ème} est offerte par le comité régional)

Bulletin à renvoyer obligatoirement **avant le 6 avril 2024**

- Par mail à : commissionsportivepaca@gmail.com & comptapaca@outlook.fr

ou

- Par courrier (en 2 exemplaires) accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Comité Régional de tir à l'arc Région Sud PACA à Mr Bruno DEMAY – lotissement CREPON NORD – 84420 PIOLENC

Le règlement est possible par virement bancaire :

Code banque 11306 – Code guichet 00084 – Numéro de compte 36330795050 – Clé RIB 84
IBAN FR76 1130 6000 8436 3307 9505 084 – code SWIFT AGRIFRPP813

La réception du règlement par le Comité Régional validera l'engagement de(s) archer(s)

Calendrier des compétitions :

TRJ 1 : 20 et 21 avril 2024	TRJ 2 : 11 et 12 mai 2024	TRJ 3 : 1 et 2 juin 2024
Compagnie d'Arc d'Antibes	Compagnie des Francs Archers de Nice	Club des Archers L'Islois

Nom	Prénom	N° licence	Cat.	Mail

Chaque archer s'engage à participer à l'ensemble des 3 étapes

Le(la) président(e) : _____

Signature :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Présentation de la Divisions Régionales Jeunes (DRJ)

« La Division Régionale Jeunes » se compose de 3 étapes distinctes à l'issue desquelles sera établie les équipes de clubs vainqueurs dans chacune des catégories suivantes :

- D.R. Jeunes : U13 ET U15 (*benjamin-minimes mixtes*)
- D.R. jeunes : U18 ET U21 (*cadets-juniors filles et garçons*)

Objectifs :

- Aider les clubs à se structurer sportivement :
 - Regrouper les clubs autour d'un projet sportif identique, fédérateur
 - Préparer les archers à être compétitifs pour l'échéance sportive
 - Amener les archers à pratiquer le tir par équipes et le tir extérieur olympique
- Décerner le titre de Champion de la Division Régionale Jeune dans les différentes catégories

Inscriptions :

Toute équipe désireuse de participer à la D.R.J. devra se préinscrire et procéder au règlement à l'ordre du Comité Régional **avant le 6 avril 2024** (cf. bulletin d'inscription ci-après)

Le prix de l'inscription :

- **180€** pour une équipe de 4 personnes
- **135€** pour une équipe de 3 personnes

soit 15€ par archer sur les 3 manches – **aucun remboursement n'est possible sauf cas de force majeure.**

En plus de l'inscription et du règlement pour la saison, chaque Compagnie ou Club devra notifier la composition de son équipe auprès de l'organisateur avant chaque étape.

Fonctionnement :

3 étapes T.A.E. distance internationale par équipe

- Étape sur un week-end :
 - Samedi après-midi : tir qualificatif de classement (comptant pour le classement national)
 - Dimanche : les matchs
- Le championnat se déroule en faisant se rencontrer toutes les équipes entre elles au minimum une fois dans la saison
- Le classement de la D.R.J. est déterminé en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des matchs et les points obtenus lors des phases de qualification lors de chaque manche. (*Voir annexe 2*)

Programme type en rythme ABC

Voir annexe 1



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC

COMITÉ RÉGIONAL

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Règlement D.R.J.

- Catégories : U13-U15 (*benjamin-minime mixte*), U18-U21 (*cadet-junior homme, cadette-junior femme, cadet-junior mixte*)
- Les équipes U18-U21 (*cadet-junior mixte*) concourent dans la catégorie U18-U21 (*cadet-junior homme*).
- Les équipes sont composées de 3 ou 4 archers ;
- Chaque club/compagnie peut engager plusieurs équipes par catégorie, et ce dans l'intérêt de la formation sportive de nos jeunes archers.
- Les équipes veilleront à appliquer l'article C.12.1 des règlements sportifs, relatif à la tenue des équipes, y compris pour le coach

Organisation

Le championnat se déroule par la rencontre de toutes les équipes entre elles au moins une fois dans la saison et ce en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Nombre d'équipes engagées	Fonctionnement	Remarques
10 équipes	18 matchs par équipe à raison de 6 matchs par étapes	Règlement identique à celui de la L.1 de football : match aller et match retour
9 équipes	16 matchs par équipe	
8 équipes	14 matchs par équipe	
7 équipes	12 matchs par équipe à raison de 4 matchs par étape	
6 équipes	15 matchs par équipe à raison de 5 matchs par étape	Toutes les équipes se rencontrent 3 fois
5 équipes	12 matchs par équipe à raison de 4 matchs par étape	
4 équipes	9 matchs par équipe à raison de 3 matchs par étape	
3 équipes	6 matchs par équipe à raison de 2 matchs par étape	
2 équipes	Victoire en 2 matchs gagnants	

Classement d'une manche de DRJ :

L'attribution des points se fait sur la base ci-dessous en fonction du classement lors du tir qualificatif.

Entre 9 et 16 équipes	Entre 4 et 8 équipes
3 points attribués à l'équipe classée 1 ^{ère}	3 points attribués à l'équipe classée 1 ^{ère}
2 points aux équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place	2 points aux équipes classées 2 ^{ème}
1 point aux équipes classées de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place	1 point aux équipes classées 3 ^{ème}

Lors des matchs par équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL
RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



Classement final de la D.R.J :

Attention pour prétendre à être vainqueur de la D.R.J. il faut avoir participé aux trois manches.

Une fois les 3 épreuves terminées, le titre de Champion Régional Jeunes par Équipe de Club sera attribué au club ayant obtenu le plus de points. Le classement définitif sera établi par le Comité Régional en prenant en compte le total des points marqués sur l'ensemble des 3 épreuves. En cas d'égalité entre deux clubs à la fin de la 3^{ème} étape, le départage se fera selon les modalités suivantes et ce, jusqu'à la suppression de celle-ci :

- Le meilleur différentiel entre les équipes à égalité (points set matchs gagnés – points set matchs perdus)
- Le total du nombre de points gagnés par l'équipe (en match)
- Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
- Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité

Récompenses :

Une fois le classement final de la DRJ établi, le **Comité Régional** procédera à la remise des récompenses. En fin de saison, le Comité Régional transmettra les résultats à la Fédération pour que celle-ci en assure la publication (site Internet, lettres aux clubs, etc.).

Les organisateurs et le calendrier T.R.J. / D.R.J.

1 ^{ère} étape 20 - 21 avril 2024	Compagnie d'Arc d'Antibes	Portable : 06 51 44 40 65 / 04 93 65 97 17 E-mail : compagniedarcdantibes@orange.fr
2 ^{ème} étape 11 - 12 mai 2024	Compagnie des Francs Archers de Nice	Portable : 06 83 29 96 39 E-mail : concours@francsarchersnice.fr
3 ^{ème} étape 1 ^{er} - 2 juin 2024	Club des Archers L'Islois L'ISLE sur la SORGUE	Portable : 04 90 21 53 56 E-mail : contact@archerslisloirs.com
commission sportive	Comité régional	E-mail : commissionsportivepaca@gmail.com



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



BULLETIN D'INSCRIPTION

Division Régionale Jeunes 2024

Club : _____

Nom du responsable : _____

N° de téléphone : _____

E-mail : _____

Composition des collectifs	Équipe 1	Équipe 2	Équipe 3	Équipe 4
Cat.				
Archer 1				
Archer 2				
Archer 3				
Archer 4				

	DR Jeunes	
Cat.	U13 et U 15 (Benjamin-Minime mixte)	U18 et U21 (Cadet-Junior ; G-F-mixte)
Nb d'équipes		

Bulletin à renvoyer obligatoirement **avant le 6 avril 2024**

- Par mail à : commissionsportivepaca@gmail.com & comptapaca@outlook.fr

ou

- Par courrier (en 2 exemplaires) accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Comité Régional de tir à l'arc Région Sud PACA à Mr Bruno DEMAY – lotissement CREPON NORD – 84420 PIOLENC

Le règlement est possible par virement bancaire :

Code banque 11306 – Code guichet 00084 – Numéro de compte 36330795050 – Clé RIB 84
IBAN FR76 1130 6000 8436 3307 9505 084 – code SWIFT AGRIFRPP813

La réception du règlement par le Comité Régional validera l'engagement de(s) archer(s)

Je certifie sur l'honneur que l'équipe est conforme à la réglementation fédérale. (Cf. règlements sportifs)

Le président du club : _____

Signature



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Annexe 1

Programme type en rythme ABC

Programme TRJ/D.R. J 2024

Étape 1 et 3

Samedi	
<i>Début</i>	<i>Intitulé</i>
13h00	Ouverture du greffe
13h30	Échauffement
14h00	Tir de Qualification – TRJ/DRJ

Dimanche	
<i>Début</i>	<i>Intitulé</i>
8h30	Ouverture du greffe TRJ
9h00	Échauffement TRJ
9h30	Duels TRJ
13h00	Ouverture du greffe DRJ
13h30	Échauffement DRJ
14h00	Matchs par équipe La durée de l'épreuve est dépendante du nombre d'équipe engagée dans chaque catégorie

Étape 2

Samedi	
<i>Début</i>	<i>Intitulé</i>
13h00	Ouverture du greffe
13h30	Échauffement
14h00	Tir de Qualification – TRJ/DRJ

Dimanche	
<i>Début</i>	<i>Intitulé</i>
8h30	Ouverture du greffe DRJ
9h00	Échauffement DRJ
9h30	Duels DRJ
13h00	Ouverture du greffe TRJ
13h30	Échauffement TRJ
14h00	Matchs TRJ La durée de l'épreuve est dépendante du nombre d'inscrits dans chaque catégorie



Annexe 2

Règlement des litiges et cas particuliers :

D.R.J.

- En cas de problème majeur empêchant la bonne tenue des phases finales, seul le classement des qualifications servira de base pour la distribution des points.
- En cas de problème majeur empêchant la bonne tenue du tir de qualification, les matchs seront organisés sur la base du classement de qualification acquis en regard des volées complètes effectuées et ce, dès la première volée complète tirée.
- En cas de problème majeur empêchant le tir de qualification dans son intégralité la manche sera annulée.
- En cas d'égalité entre deux équipes à l'issue des trois manches, l'équipe ayant perdu le moins de sets sur les trois manches sera déclarée vainqueur.

T.R.J.

- En cas de problème majeur empêchant la bonne tenue des phases finales, seul le classement des qualifications servira de base pour la distribution des points (1 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème}, etc.)
- En cas de problème majeur empêchant la bonne tenue du tir de qualification, les duels seront organisés sur la base du classement de qualification acquis en regard des volées complètes effectuées et ce, dès la première volée complète tirée.
- En cas de problème majeur empêchant le tir d'au moins la première volée complète de qualification la manche sera annulée.
- En cas d'égalité entre deux archers à l'issue des trois manches, celui ayant perdu le moins de sets sur les trois manches sera déclarée vainqueur.

DRJ / T.R.J.

Si une situation problématique, non prévue dans les points ci-dessus, venait à se présenter, la Commission Cible du Comité Régional associée à l'organisateur et au Jury d'appel prendra la décision la mieux adaptée au bénéfice du plus grand nombre.